



LE DOUBLE SENS VÉLO, C'EST PERMIS !

Les cyclistes peuvent emprunter dans les 2 sens certaines rues à sens unique signalées par des panneaux. Une bande cyclable ou un espace de circulation leur est réservé dans le sens inverse des voitures, marqués par des pictogrammes au sol.



Indique aux cyclistes qu'ils peuvent emprunter la rue en sens inverse de la circulation automobile.



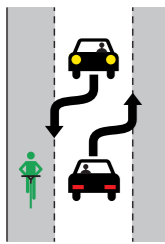
Indique aux automobilistes, à l'intersection d'une voie, la présence de vélos dans le sens contraire des voitures.



Indique aux automobilistes la présence de vélos à contresens de la circulation.

CHAUSSÉE PARTAGÉE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Chaussée partagée



AUTOMOBILISTES EN CAS DE CROISEMENT DÉPORTEZ-VOUS
ATTENTION AUX CYCLISTES

Ce concept permet, par un marquage de couleur au sol, de changer la répartition de l'espace : une voie centrale banalisée pour les automobilistes et deux accotements utilisables par les cyclistes. Lorsque deux voitures arrivent en sens inverse, elles ralentissent et se déportent sur les accotements pour se croiser avant de se repositionner sur la voie centrale. En présence d'un vélo, la voiture doit attendre derrière le vélo avant de reprendre sa place.

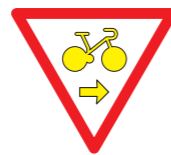
EN VILLE, PÉDALEZ FUTÉ !

« Bourg-en-Bresse, classée 6^e au baromètre des villes cyclables de 20 000 à 50 000 habitants ».

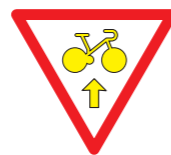
Enquête de la Fédération des Usagers de la Bicyclette – 2017

TOURNE À DROITE VÉLO

Possibilité pour les cyclistes de tourner à droite ou d'aller tout droit lorsque le feu est rouge, tout en restant vigilants vis-à-vis des piétons qui restent prioritaires.



Panneau permettant de tourner à droite



Panneau permettant d'aller tout droit



ZONE 30



C'est un espace où les véhicules motorisés doivent rouler prudemment (30 km/heure) et où le double sens cyclable est instauré sur les voies à sens unique. La vitesse réduite des véhicules rend compatible la traversée des piétons en tout point de la chaussée dans de bonnes conditions de sécurité.



ZONE DE RENCONTRE



C'est un espace où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et ont la priorité sur les autres usagers, y compris les bus. Les véhicules motorisés doivent rouler très prudemment (20 km/h). Le double sens cyclable est instauré sur les voies à sens unique.

LES BONS RÉFLEXES SÉCURITÉ

→ Règle n°1 : l'usager prioritaire dans la rue reste le piéton !

→ Soyez très vigilants :

les conducteurs de bus et de camions ne voient pas certaines parties de la route autour de leurs véhicules

→ Roulez au pas dans les aires piétonnes

→ Soyez visible la nuit et par mauvais temps : éclairage avant et arrière, catadioptrés sur les pédales et les roues, gilet de haute visibilité

→ Vérifiez l'état de votre vélo, pneus, freins, feux...

→ Munissez-vous d'un antivol en câble épais ou en forme de U

→ Ne roulez pas trop près des voitures en stationnement

→ Tendez le bras pour indiquer un changement de direction

→ Sur un trottoir, tenez votre vélo à la main (seuls les moins de 8 ans peuvent rouler sur les trottoirs)

→ Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans en tant que passager ou cycliste ; il est conseillé pour tous

→ Roulez sans écouteurs sur les oreilles, ne téléphonez pas en route



OÙ LOUER UN VÉLO ?

Vélo de ville ou à assistance électrique, pour une journée, une semaine, un mois ou plus... louez les vélos de La Station de Bourg-en-Bresse Agglomération. Casque, gilet, panier, cadenas : tout est prévu pour faciliter vos déplacements à vélo !

Bon à savoir :

- La Station dispose d'une station de gonflage en libre service.
- Elle propose le marquage bicycode gratuit de votre vélo.
- La vélo-école de La Station propose différents modules pour cyclistes débutants ou pour apprendre à se déplacer plus facilement en ville.

> La Station
Pôle multimodal
Gare SNCF de Bourg-en-Bresse :
04 74 45 05 30

OÙ RANGER VOTRE VÉLO ?

– 750 arceaux à disposition dans les parcs de stationnement vélo de la ville

– 5 abris à vélos fermés et sécurisés en centre-ville, dotés chacun de 5 places sécurisées.

> Bourg Parc Auto, place de l'Hôtel de Ville : 04 74 45 72 43

– 3 consignes à vélos :

- 1 consigne au niveau -2 du parking des Bons-Enfants : 42 places accessibles 7j/7, 24 h/24.
- > Bourg Parc Auto, 04 74 45 72 43
- 2 consignes à chaque entrée de la gare multimodale, soit 120 places sécurisées 7j/7 et 24h/24. Sur abonnement, service accessible avec la carte OÙRA.
- > www.ter.sncf.com/rhone-alpes (rubrique « Services et gares ») ou au 0 800 30 20 16.



LE VÉLO, C'EST GAGNANT-GAGNANT !

FAITES DES ÉCONOMIES

Ni frais de stationnement, ni frais de carburants !

À vélo, un trajet quotidien de 10 km aller-retour coûte 105,20 € par an contre 1.035 €/an en voiture.

GAGNEZ DU TEMPS

Grâce aux 750 arceaux vélo à Bourg, garez-vous au plus près de votre travail, de votre lieu de loisirs, des magasins...

BOOSTEZ VOTRE SANTÉ ET VOTRE QUALITÉ DE VIE

Le vélo vous permet de faire du sport et il génère moins de pollution, de circulation et de bruit en ville.

VOS CONTACTS DÉPLACEMENTS

MAIRIE DE BOURG-EN-BRESSE

Service opérations mobilité urbaine
Pôle déplacements-stationnement
Place de l'Hôtel de Ville
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 45 71 99
velo@bourg-en-bresse.fr
www.bourg-en-bresse.fr

LA STATION

Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
12, avenue Pierre Sénard
Pôle multimodal Gare SNCF de Bourg-en-Bresse
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 45 05 30

la.station.bourg-en-bresse-agglomeration.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 7h 30 à 12h 30 et de 13h 30 à 17h.

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h 30

BOURG PARC AUTO

Place de l'Hôtel de Ville
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 45 72 43
Ouvert du lundi au vendredi de 12h à 17h



www.bourg-en-bresse.fr

LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES À BOURG-EN-BRESSE

